

## INFORMATIONS A DESTINATION DES ORGANISATEURS ET DIRECTEURS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE L'AUBE

### Réglementation des accueils collectifs de mineurs

#### L'absence du directeur d'ACM sur site

Le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative (JSVA) a le plaisir de vous transmettre en pièce jointe une fiche technique relative aux absences du directeur en accueil collectif de mineurs. Ce document est à destination des organisateurs, des services en charge du recrutement des équipes d'accueils de loisirs, ainsi que des directeurs et animateurs d'ACM.

#### Prochaines dates de formations

En lien avec différents partenaires, la DDCSPP propose des formations gratuites aux directeurs et animateurs d'accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires pour les accompagner dans le cadre du développement de la qualité éducative et dans le but de répondre à certaines problématiques spécifiques.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

#### Formation en partenariat avec les Coordinatrices Handicap de l'Aube et le Conseil Départemental :

- Le 10 octobre 2019 de 9h00 à 17h00 à Bar sur Aube (le lieu sera prochainement communiqué)

- Les 21 novembre et 5 décembre 2019 de 9h00 à 17h00 au Centre Sportif de l'Aube à Troyes

Les inscriptions se font à l'adresse mail suivante : [ddcspp-acm-bafa-bafd@aube.gouv.fr](mailto:ddcspp-acm-bafa-bafd@aube.gouv.fr).

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le 03-25-70-46-64 ou envoyer un mail à l'adresse indiquée ci-dessus.

#### Information complémentaire

Les instructions communes aux 10 départements du Grands-Est sont en cours de révision et vous seront envoyées prochainement par mail.